

gisti, groupe
d'information
et de soutien
des immigrés

Graines
DE France

HUMAN
RIGHTS
WATCH

Ligue des
droits de l'Homme



OPEN SOCIETY
JUSTICE INITIATIVE

SAF

Syndicat
de la **Magistrature**

Pour diffusion immédiate

Le scepticisme de Manuel Valls pour réformer les contrôles d'identité est déplorable

Une réforme en profondeur est nécessaire, urgente et réaliste.

(Paris, le 20 septembre 2012) Après le discours de M. Valls à l'École Militaire et l'intervention de M. Ayrault, sur RTL, les organisations (GISTI, Graines de France, Human Rights Watch, la Ligue des Droits de l'Homme, la Maison pour un Développement Solidaire, Open Society Justice Initiative, le Syndicat des Avocats de France et le Syndicat de la Magistrature) appellent le gouvernement à respecter les engagements pris en matière de réforme des contrôles d'identité. Cette réforme est urgente et nécessaire et, contrairement aux affirmations du ministère de l'intérieur, est parfaitement réaliste et de nature à améliorer l'efficacité des forces de l'ordre.

Dans sa proposition n°30, François Hollande s'est engagé à « lutter contre le délit de faciès » dans les contrôles d'identité, grâce à « une procédure respectueuse des citoyens ».

Cet engagement essentiel, à haute portée symbolique, doit nécessairement être mis en œuvre pour faire face au problème des contrôles au faciès. En effet, l'engagement du Président est intervenu après des années, durant lesquelles des organisations nationales et internationales ont publié de nombreux rapports mettant en lumière les dérives des contrôles d'identité en France, y compris le contrôle au faciès.

Ces dérives dégradent la relation entre la police et la population, et provoquent le sentiment pour les victimes de ces contrôles d'être considérées comme des citoyens de seconde zone. En outre, dans de nombreux cas, ils sont attentatoires à plusieurs libertés et droits fondamentaux : liberté d'aller et venir, droit à la sûreté, droit à la protection de la vie privée et à la non-discrimination.

La proposition n°30 du Président représente un engagement de faire respecter l'état de droit et de rétablir un juste équilibre entre la capacité pour les agents de remplir leurs missions tout en assurant la protection des libertés fondamentales. Il représente aussi un engagement de restaurer la sérénité entre police et population et d'améliorer la sécurité de tous.

La position exprimée par Manuel Valls dans son discours du 19 septembre relatif aux mesures à mettre en place pour mener à bien cette réforme des contrôles d'identité, est particulièrement regrettable et inquiétante. D'autant que cette prise de position intervient après un débat public réducteur focalisant principalement sur les récépissés de contrôle, véhiculant de fausses idées sur ceux-ci et alors qu'aucune expérimentation n'a été menée.

Les expériences réalisées dans d'autres pays ont clairement démontré la possibilité à la fois de réduire la prévalence des pratiques discriminatoires et d'améliorer l'efficacité des contrôles de police. Pour réussir, un fort engagement politique ainsi qu'un ensemble de mesures sont nécessaires.

La délivrance d'un récépissé après un contrôle constitue en effet un élément important d'un dispositif visant à réduire les contrôles au faciès, mais elle ne sera pas suffisante. Une réforme plus globale est nécessaire : réforme de la loi encadrant les contrôles d'identité (article 78-2 du Code de procédure pénale), suivi des contrôles par les superviseurs et cadres policiers, rencontres régulières entre les citoyens/habitants, la police et les élus pour discuter de la pratique des contrôles, formation amenant les agents à réfléchir sur les objectifs des contrôles d'identité et à en user avec discernement.

Au sein d'un tel dispositif, la mise en place des récépissés de contrôle rendra plus transparente la façon dont les contrôles sont effectués, de même qu'elle permettra d'en finir avec la situation anormale qui perdure à ce jour, à savoir l'absence de toute trace matérielle, de tout enregistrement physique des contrôles d'identité. Avec ces documents, conçus pour éviter tout fichage, l'institution policière aura un appui objectif pour démontrer l'absence de discrimination ou de harcèlement dans l'exercice de ses pratiques dans la mesure où lesdits documents pourront confirmer les raisons objectives de chaque contrôle.

Afin de développer un dispositif approprié, il est impératif que les divers acteurs concernés — associations, experts, élus locaux, magistrats et avocats, ainsi que le ministère de la Justice — soient consultés et impliqués.

Nos organisations appellent le gouvernement à respecter l'engagement n°30 du Président et, sans attendre, à mettre en œuvre une véritable consultation.

Contacts Presse :

GISTI	Nathalie Ferré	06 85 72 35 79
Graines de France	Reda Didi	06 74 08 91 89
Human Rights Watch	Jean-Marie Fardeau	06 45 85 24 87
Ligue des Droits de l'Homme	Service communication	01 56 55 51 14
Maison pour un Développement Solidaire	Omer Mas Capitolin	06 82 16 39 46
Open Society Justice Initiative	Lanna Hollo	06 64 71 61 85
Syndicat des Avocats de France	Slim Ben Achour	06 60 67 19 45
Syndicat de la Magistrature	Xavier Gadrat	07 50 60 42 89